



RAPPEL : LE STATIONNEMENT EST INTERDIT dans le village historique



INDEX DES RUES

Aubignosc (Route d')	C2
Bon-Vent (Place du)	A2-B2
Carupe (Impasse de)	B1
Château (Impasse du)	B3
Château-Arnoix (Route de)	B1-C1
Châteauneuf-Val-St-Donat (Rte)	A3-B1
Clos (Impasse du)	B1
Colline (Passage de la)	B2
Comète (Rue de la)	A3
Coquelicots (Impasse des)	C3
Écoles (Place des)	A3
Écoles (Rue des)	A3-B3
Église (Impasse de l')	B2
Église (Rue de l')	B2
Four (Rue du)	A2-B2
Glissoir (Rue du)	A2-B2
Grand-Rue	A2-A3
Granges (Route des)	A2
Jardinets (Impasse des)	A3
Mairie (Place de la)	A3
Oliviers (Montée des)	B3
Pinède (Impasse de la)	C3
Sorgue (Impasse de la)	C3
Tilleuls (Allée des)	B3-C3



Nous vous rappelons que le stationnement est strictement interdit dans le centre du village depuis **les arrêtés municipaux du 22 et 28 avril 1999 et celui du 30 avril 2013**.

Afin de ne pas entraver la circulation, nous vous demandons de ne pas laisser votre véhicule stationné en dehors des parkings **P** gratuits mis à votre disposition.

Les services de gendarmerie circulent régulièrement et constatent les infractions qui sont poursuivies conformément à la loi.

Merci d'avance pour votre civisme.

Peipin, le 4 septembre 2020